

# Partenariat entre l'Unapei et Jiminyconseil

Une convention de partenariat a été signée entre

**L'Unapei**, première fédération d'associations française de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles

et

**Jiminyconseil**, Cabinet Indépendant de Conseil en Gestion de Patrimoine spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation de handicap.

Dont l'expertise porte sur l'optimisation du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte handicapé, l'organisation de la transmission du patrimoine de ses parents, mais aussi sur l'identification et la mise en œuvre d'une mesure de protection adaptée.

## Les principales déclinaisons de ce partenariat

- ✗ Un appui technique au service Ressources et Droit patrimonial de l'Unapei pour l'information et le conseil des familles : L'Unapei peut orienter si nécessaire les familles adhérentes vers Jiminyconseil. En étant adhérentes de l'Unapei, ces familles bénéficient d'une première consultation gratuite, sans engagement.
- ✗ Des animations de réunions d'informations gratuites (1 à 3 heures) pour les associations adhérentes.
- ✗ Des nouveaux modules de formation.
- ✗ Une expertise supplémentaire sollicitée pour la rédaction de différents supports de l'Unapei.
- ✗ Une veille juridique partagée afin de répondre dans les meilleures conditions aux adhérents et renforcer les actions de lobbying de l'Unapei en ce domaine.



15 rue Coysevox 75018 Paris  
Tel : 01 44 85 50 50  
public@unapei.org



Jiminyconseil  
Tel : 04 50 66 99 01  
contact@jiminyconseil.com